

"Les conditions de la réussite" dans Luxemburger Wort (9 août 1952)

Légende: Le 9 août 1952, veille de l'installation à Luxembourg de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le quotidien Luxemburger Wort décrit le rôle politique, social et économique de la CECA.

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 09.08.1952, n° 222; 105e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Les conditions de la réussite", auteur:Fischbach, Marcel , p. 1.

Copyright: (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_conditions_de_la_reussite_dans_luxemburger_wort_9_aout_1952-fr-b893d5ce-8c12-4e78-b31e-36a4e4fe00cf.html

Date de dernière mise à jour: 21/01/2015

Les conditions de la réussite

Le Plan Schuman crée dès maintenant une nouvelle solidarité de faits qui vaut bien ces traités si souvent conclus et dénoncés dans le courant de l'histoire, paroles d'honneur formulées par les hommes d'Etat et par des gouvernements entraînant dans leur chute les engagements qu'ils avaient pris.

Les faits sont plus forts que les paroles. C'est là une des raisons qui ont décidé M. Robert Schuman et les hommes politiques de cinq autres pays d'Europe de bâtir une nouvelle réalité en commençant dans le cru de la matière par la mise en commun de l'économie de base représentée par le charbon et l'acier. Ce sont ces deux produits qui sont à l'origine de la richesse et de l'essor technique du monde moderne. C'est par le fer qu'ont été brisées les lourdes chaînes de l'esclavage, c'est le charbon qui a transformé le monde en une grande famille reliée entre elle jusqu'aux confins du globe. Mais la passion de l'homme a payé le fruit de son génie du prix de nouvelles erreurs. Le fer l'a asservi et les grandes forges, devenues les usines du diable, ont fait passer ce pauvre monde à travers les affres de l'enfer.

Aujourd'hui, c'est par la mise en commun de ces instruments du bien-être représentés par le charbon et l'acier que les peuples de l'Europe en veulent faire un meilleur usage. La sauvegarde de la Paix et le bien-être de tous les groupes sociaux en dépendent. L'idée de cette nouvelle communauté était comme un signe ultime lancé du ciel à l'humanité en péril au moment de la découverte de l'énergie atomique dont l'emploi sacrilège aboutirait fatalement à la fin du genre humain.

Si le Plan Schuman n'est qu'une première étape vers la confédération de l'Europe il n'en constitue pas moins une des institutions les plus importantes à instaurer car il est à la fois constructif et productif. Il est créateur de valeurs, de richesse économique et de bien-être social, et de ce fait il est semeur de concorde entre les classes et générateur de foi dans toutes les couches de la population.

Le traité a été long et difficile à faire. La clarté de ses objectifs fut maintes fois embrouillée par la discussion des partis qui pour des raisons de politique intérieure y ont appliqué les règles de jeu des opposition et majorité. Finalement le vote lui a été acquis dans tous les parlements des pays intéressés. Et même ceux qui étaient en désaccord avec certains aspects du projet ne sauraient prétendre en âme et conscience que le Plan Schuman fût indésirable dans ses fins. La structure démocratique de son organisation doit lui rallier toutes les opinions.

La séparation des trois pouvoirs, son fondement, qui a fait sa preuve sur le plan interne des Etats démocratiques, ne saurait être à l'encontre des nécessités d'une construction démocratique de l'Europe confédérale de demain. Il y a l'exécutif représenté par la Haute Autorité, il y a le pouvoir législatif qui incombe à l'Assemblée Commune et il y a enfin le pouvoir judiciaire conféré à la Haute Cour. Il y a même, comme pendant des organisations et des chambres professionnelles, le comité consultatif à caractère tripartite. Les institutions politiques de l'Europe de demain ne pourront se soustraire à ce même principe qui restera valable dans un monde qui pour des raisons spirituelles reste foncièrement attaché à cette garantie de la liberté.

Les organes administratifs de la communauté ne pèchent en rien contre les règles de la liberté démocratique. Il suffira de l'unique et entière indépendance de la Haute Autorité, pouvoir exécutif du Plan pour que le caractère supranational de ce dernier soit sauvegardé. Car ce sera incontestablement dans le sein de l'Assemblée et du Conseil des Ministres que l'influence des préjugés nationaux ne tardera pas à se faire le moins sentir.

C'est sur le plan économique et social que la nouvelle communauté produira ses effets salutaires, voir même spectaculaires. Entouré de l'espoir des masses c'est dans cette ligne d'action que le Plan Schuman doit faire preuve de son efficacité. On se plaît à dire que la Haute Autorité ne sera ni dirigiste ni libérale, ou, selon l'expression de Maurice Allais, une expérience de planification concurrentielle. Je puis imaginer qu'on y retrouve des principes libéraux et la conduite dirigiste, les uns dans le respect des initiatives privées, l'autre dans l'orientation du marché commun. N'est-ce pas dire que le Plan Schuman devra instaurer l'économie du profit communautaire qui présuppose la rentabilité de l'entreprise et l'augmentation du bien-être général, à

l'échelle bien entendue européenne, en partant de la base, c.-à-d. du charbon et de l'acier ? Un des premiers objectifs du Plan sera nécessairement l'accroissement de la productivité. Il ne peut s'agir d'une productivité simpliste, telle qu'on l'a connue dans le courant du 19e siècle et entre les deux guerres. Il n'y a vraie productivité dans un secteur que si elle se prolonge dans d'autres secteurs par une augmentation correspondante du pouvoir d'achat des travailleurs.

S'il y a lieu de parler de planification dans le Plan Schuman il faut avant tout la pratiquer dans le sens d'une extension systématique de la productivité générale. Le niveau de vie des masses ne saura s'accroître tout simplement par une amélioration des conditions productives et une augmentation des volumes de production dans l'unique secteur du charbon et de l'acier. Cela comporte une liaison étroite entre la Haute Autorité et les organes de l'OECE. C'est par des considérations analogues que le Conseil des Ministres et la Haute Autorité devront se laisser guider s'ils décident de la répartition de la production en temps de pénurie, des investissements à faire ou à interdire, ou s'ils orientent l'économie du marché commun. Ce sont les mêmes considérations qui ont été à la base des clauses de sauvegarde introduites dans le traité en faveur de certains pays pour la durée de la période transitoire.

La Haute Autorité doit veiller à ne pas tomber dans l'erreur de ces hommes politiques trop connus qui ont construit des routes et des maisons pour finir par reléguer une partie de la population dans les ruines. Une application trop brusque des principes du Plan Schuman risquerait de provoquer des troubles sociaux et des perturbations économiques dans tel pays ou tel autre, ce qui ne manquerait pas de compromettre la nouvelle communauté dans son ensemble et enlèverait le crédit à toute tentative ultérieure d'intégration économique.

Dans l'économie la ruine des uns ne peut créer le bien-être des autres. Pour que le Plan Schuman produise les effets sociaux qu'il se propose il ne pourra être question de fermeture d'usines, de mouvements de main d'œuvre, d'égalisation des conditions de vie, des salaires et des législations sociales que dans le cas où le bien-être général réclame de pareilles mesures. Afin que chaque nation membre du Plan puisse légitimement participer aux fruits de la communauté, il faut que dans l'application de ce dernier il soit procédé par étapes.

Il y a vingt cinq ans que les grands aviateurs français Nungesser et Coli ont péri en mer parce qu'ils s'étaient lancés à la conquête de l'Atlantique dans des conditions techniques insuffisantes. D'autres auraient échoué comme eux à ce moment là. Ceux qui après ont fait escale en cours de route sont arrivés à destination. Aujourd'hui les possibilités techniques pour la traversée sont réalisées et les mers sont survolées en tous sens et à toute heure par toutes les messageries aéronautiques.

Il en est de même du Plan Schuman. Les structures techniques des économies en présence ne permettent pas un départ uniforme à conditions et à objectifs immédiats égaux. Toutes les économies n'ont pas le même rythme. Il faut procéder par étapes jusqu'au moment où à des conditions égales pourront correspondre des mesures générales qui seront celles du marché commun d'un ensemble de pays où s'instaure le bien-être de cent cinquante cinq millions d'hommes.

Ce moment ne pourra être choisi arbitrairement. Il pourra et devra néanmoins être préparé pourvu que l'esprit qui règne au sein de la Haute Autorité soit celui exprimé dans le texte du traité Schuman.

Si par malheur le Plan ne réussissait pas ce n'est pas au texte qu'il faudrait imputer cette défaillance, mais à l'esprit de ceux qui sont appelés dès aujourd'hui à assurer son exécution.